



## Vols dans une entreprise de transport

Par **Elyg**, le **25/02/2012** à **00:19**

Bonsoir

Mon mari exerce de nuit dans une entreprise de transport.  
Il m'a fait part qu'il était constaté par la hiérarchie qu'une ou des personnes volent régulièrement;

-les paniers repas des salariés (ce qui n'est pas très chouette et crée un climat relationnel désagréable)

-des colis scannés à l'arrivée dans les entrepôts, ne sont pas scannés à la sortie car ils se sont volatilisés.

**Notre question;**

**Que risque le ou les voleurs une fois que l'on aura mis la main sur eux?** Il est très clair que le ou les coupables vont se faire prendre, car les surveillances internes et externes se démultiplient.

Nous avons eux, à droite et à gauche, au grès des vents, entendus des réponses plus ou moins sérieuses.

Je pense personnellement que pour les vols de repas, l'employeur ne pourra pas sanctionner, ni licencier pour cela. Ce sont des infractions entre salariés.

Mais qu'il pourrait licencier et porter plainte pour les vols de colis car la marchandise lui appartient et ce n'est plus un préjudice entre personnes privées (de salariés à salariés)

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **25/02/2012** à **12:02**

Bonjour,

Vous pensez donc que le fait de dérober les repas d'autres salariés n'est pas sanctionnable parce que l'employeur n'aurait pas de pouvoir disciplinaire sur ce qui se passe dans les locaux de l'entreprise, il faudrait donc que par la suite les voleurs passent carrément aux biens personnels des autres salariés tout en ne perdant pas leur emploi...